

Bruxelles, le 11 octobre 2024  
(OR. en)

14450/24  
ADD 1

ELARG 131  
COEST 554  
CODEC 1931  
CADREFIN 148  
FIN 899  
ECOFIN 1137  
BUDGET 60  
POLGEN 131

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,  
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 10 octobre 2024

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de  
l'Union européenne

---

N° doc. Cion: COM(2024) 470 final

---

Objet: ANNEXE  
de la  
communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil,  
au Comité économique et social européen et au Comité des régions  
sur le plan de croissance pour la Moldavie

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2024) 470 final.

p.j.: COM(2024) 470 final



Bruxelles, le 9.10.2024  
COM(2024) 470 final

ANNEX

**ANNEXE**

*de la*

**communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité  
économique et social européen et au Comité des régions**

**sur le plan de croissance pour la Moldavie**

## ANNEXE

### **Mesures à l'appui de l'intégration de la Moldavie dans le marché unique de l'UE (pilier 2)**

#### **1. Libre circulation des marchandises et intégration dans les chaînes d'approvisionnement**

- (1) Conclure un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation (ACAA) des produits industriels afin d'ouvrir le marché unique aux biens fabriqués en Moldavie, après alignement sur l'acquis de l'Union en la matière.
- (2) Étudier des solutions permettant de renforcer les capacités et l'indépendance de son infrastructure de mesure de la qualité (dont les essais en laboratoire et la surveillance du marché) et promouvoir la connaissance de l'accès au marché de l'UE et des opportunités qu'offre ce dernier.
- (3) Promouvoir l'adhésion à part entière de l'organisme national moldave de normalisation aux trois organisations européennes de normalisation officielles, à savoir le CEN, le CENELEC et l'ETSI.

#### **2. Facilitation du commerce légitime et des liaisons de transport et renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement**

Depuis mai 2022, les corridors de solidarité ont permis d'améliorer les liaisons de transport entre l'UE, l'Ukraine et la Moldavie, ce qui a renforcé les échanges commerciaux par voie routière, ferroviaire et fluviale. En outre, la Moldavie et l'UE coopèrent étroitement en matière douanière, notamment dans le cadre de la reconnaissance mutuelle des programmes relatifs aux opérateurs économiques agréés (OEA). La Moldavie devrait adhérer à la convention relative à un régime de transit commun en 2025 et encourager ses opérateurs à pleinement exploiter le régime de transit pour faciliter le franchissement des frontières. D'autres mesures seront étudiées, notamment:

- (4) fournir l'assistance d'experts dans le cadre du programme «Douane» afin de simplifier et de numériser les procédures douanières, dans le but de soutenir les activités commerciales légitimes et de préparer le terrain en vue de l'interopérabilité avec l'environnement douanier électronique de l'UE;
- (5) fournir un accès plus large au système expert de contrôle des échanges (TRACES);
- (6) offrir de nouvelles possibilités d'investissement en faveur du développement des points de passage frontaliers prioritaires du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), et garantir l'intégration des systèmes ferroviaires moldaves dans le système de l'UE, en complément des investissements déjà en cours soutenus par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE);
- (7) proposer la prorogation de l'accord sur le transport routier au-delà de décembre 2025 et favoriser l'alignement de la législation dans le domaine du transport routier;
- (8) renforcer la coopération avec la Communauté des transports, y compris au moyen d'un soutien accru et de l'intégration de la Moldavie dans les documents relevant du traité instituant la Communauté des transports (TCT), notamment les plans d'action et les rapports sur l'état d'avancement de l'alignement sur l'acquis et du développement du RTE-T.

### **3. Intégration dans le marché de l'énergie de l'UE et décarbonation**

Sur la base de la feuille de route commune Moldavie-Communauté de l'énergie-Commission européenne, un soutien sera apporté en faveur:

- (9) de l'élaboration d'une législation alignée sur celle de l'UE, ainsi que de réformes connexes du marché de l'énergie;
- (10) des investissements nécessaires au développement de marchés de l'énergie concurrentiels et durables ouvrant la voie à leur intégration dans le marché intérieur de l'UE;
- (11) de mesures pour préparer la mise en œuvre de la tarification du carbone.

### **4. Intégration dans le marché unique numérique**

Dans le secteur numérique, les mesures:

- (12) faciliteront la transposition et la mise en œuvre effective de l'acquis dans le domaine de l'itinérance et des télécommunications, en vue de l'intégration de la Moldavie dans la zone d'itinérance sans surcoûts de l'UE;
- (13) soutiendront la participation moldave à l'élaboration et à la mise en œuvre du futur portefeuille d'identité numérique de l'UE et l'alignement de la législation nationale sur le cadre de l'UE relatif à l'identité numérique ainsi que sur le cadre d'interopérabilité européen (EIF) pour les services publics en ligne et les échanges transfrontières;
- (14) soutiendront l'élaboration et la mise en œuvre des dispositions du règlement sur les services numériques et du règlement sur les marchés numériques (ce qui comprendra une assistance supplémentaire pour remédier à des risques spécifiques) et consisteront également à étudier d'éventuels mécanismes de coopération entre les autorités répressives de l'Union et de la Moldavie;
- (15) renforceront encore les infrastructures, la sécurité et l'économie numériques de la Moldavie; soutiendront le déploiement du haut débit et la diffusion des compétences numériques dans les zones rurales;
- (16) renforceront la cyber-résilience des secteurs critiques en Moldavie, en particulier par l'alignement sur la directive SRI 2 et sur la boîte à outils de l'UE pour la cybersécurité de la 5G; augmenteront considérablement les capacités administratives pertinentes et ouvriront éventuellement la voie à l'accès de la Moldavie à la réserve de cybersécurité de l'UE en vertu du règlement sur la cybersolidarité;
- (17) amélioreront la mise en œuvre des principes et des règles prévus par la stratégie européenne pour les données, tels que le règlement sur la gouvernance des données, le règlement sur les données, la directive sur les données ouvertes et le règlement d'exécution relatif aux ensembles de données de forte valeur.

### **5. Accès à l'espace unique de paiements en euros (SEPA)**

Réduire le coût des paiements transfrontières stimulera le commerce transfrontière. La Moldavie est en train de se doter de la législation nationale requise par le Conseil européen des paiements pour participer au SEPA.

L'assistance apportée par l'UE aidera la Moldavie à s'aligner sur la législation pertinente de l'UE.

## 6. Autres mesures envisageables

- (18) Mettre en place des partenariats stratégiques pour la sécurité de l'approvisionnement en médicaments critiques grâce à l'accès à l'alliance pour les médicaments critiques.
- (19) Développer les services liés au commerce électronique, notamment les services de livraison de colis, les services touristiques et d'autres activités, en s'appuyant sur la feuille de route de l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE) approuvée en 2020<sup>1</sup>.
- (20) Coopérer dans le domaine des compétences et de la reconnaissance des qualifications, y compris les qualifications professionnelles<sup>2</sup>.
- (21) Étudier la possibilité d'une participation à certaines activités du réseau européen des services publics de l'emploi (réseau des SPE) et d'une coopération avec le réseau afin de renforcer les capacités des services publics de l'emploi moldaves.
- (22) Continuer à soutenir le référencement des niveaux de certification prévus par le système national moldave en fonction du cadre européen des certifications (CEC), ce qui favorise la transparence des compétences et des certifications, notamment à travers les travaux du groupe consultatif pour le CEC, et soutenir le point de coordination national pour le CEC nouvellement établi par la Moldavie.
- (23) Promouvoir la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, notamment en encourageant un engagement accru de la part des organisations nationales et régionales en ce qui concerne l'apprentissage et la formation par le travail dans le cadre de l'alliance européenne pour l'apprentissage.
- (24) Assurer la participation active des entités moldaves au volet Emploi et innovation sociale (EaSI) du Fonds social européen plus (FSE+).
- (25) Permettre à la Moldavie de rejoindre de nouveaux programmes, instruments, groupes d'experts et facilités pertinents de l'UE, et faciliter sa participation aux initiatives existantes de l'UE.

---

<sup>1</sup> «Electronic Commerce: Roadmap for dialogue on regulatory issues» (Commerce électronique: feuille de route pour le dialogue sur les questions réglementaires), ALECE, voir [Roadmap-for-regulatory-dialogue-on-electronic-commerce.pdf \(cefta.int\)](#).

<sup>2</sup> [Recommandation de la Commission du 15 novembre 2023 sur la reconnaissance des qualifications des ressortissants de pays tiers \[C\(2023\) 7700\]](#).